

Délégation territoriale des Alpes de Haute-Provence

Madame la Préfète du département des Alpes de Haute Provence

Date: 27/09/2020

<u>Objet</u>: Avis ARS – Mesures de protection sanitaire dans le département des Alpes de Haute-Provence pour faire face à la hausse de la circulation du virus COVID 19

Madame La préfète des Alpes de Haute-Provence,

Je fais suite à votre saisine du 27 septembre 2020 pour laquelle vous sollicitez l'avis de l'Agence régionale de santé PACA quant aux mesures de protection sanitaire départementales que vous entendez prendre dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Dans le département des Alpes de Haute-Provence en semaine 39, les éléments épidémiologiques sont actuellement les suivants (source Santé Publique France) :

- le taux incidence est de 67/100 000 habitants dépassant le seuil de 50/100000. Ce taux d'incidence continuera d'augmenter dans les prochains jours car les données ne sont pas consolidées. Il s'agit d'un taux minimum.
- Cette augmentation, en faveur d'une circulation plus large du virus est confortée par une nette augmentation du taux de positivité qui dépasse le seuil de 5%, seuil non atteint depuis le mois de juillet.
- Plusieurs clusters sont identifiés montrant là aussi que le virus circule dans la population.
- L'augmentation observée sur les passages aux urgences reste limitée sur le département et inférieure à la moyenne régionale.

Au total, l'augmentation du taux d'incidence associée à celle du taux de positivité et la survenue de plusieurs clusters sont en faveur d'une circulation plus intense du virus sur le département. Le passage de la totalité du département des Alpes de Haute Provence en niveau en vigilance élevée apparaît désormais recommandé.

Au regard de cette évolution défavorable, face au constat de la nécessité de renforcer les mesures de prévention et de lutte contre ce rebond épidémique, il apparait pertinent d'engager toutes les actions possibles concourant à la lutte contre cette reprise épidémique et permettant d'en réduire la propagation.

Ainsi, j'émets donc un avis favorable aux mesures envisagées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général de l'ARS PACA

et par de la Déléguée de la Déléguée de la dele,

Anne HUBERT